



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00933

Numéro SIREN : 429 084 502

Nom ou dénomination : SEGECO AUDIT RHONE-ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2016 sous le numéro de dépôt A2016/021618



4759463

Dénomination : SEGECO AUDIT RHONE-ALPES
Adresse : 170 boulevard de Stalingrad 69006 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2000B00933
n° d'identification : 429 084 502

n° de dépôt : A2016/021618
Date du dépôt : 04/08/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
19/07/2016



4759463

HERMITAGE AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE A LA COMPAGNIE DE RIOM

« SEGECO AUDIT RHÔNE-ALPES »

*Société par actions simplifiée
au capital de 1.171.490 Euros*

170, boulevard Stalingrad
69.006 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur la valeur des apports effectués par la
société « SEGECO AUDIT AUVERGNE »
à la société
« SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES »
(Articles L 236-10 et L 225-147 du Code de Commerce)

**FUSION ABSORPTION DE LA SAS « SEGECO AUDIT AUVERGNE »
PAR LA SAS « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES »**

Société par actions simplifiée

au capital de 155.000 Euros

R.C.S. LE PUY B 441 901 592 – Code APE : 6920Z

Téléphone : 04.71.03.78.81 - Télécopie : 04.71.03.78.81

Siège Social :

1 Place aux Laines

43 000 LE PUY-EN-VELAY

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports

Mesdames, Messieurs les associés de la société **SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES, SEGECO AUDIT AUVERGNE**

En exécution de la mission qui nous a été confiée les assemblées générales des sociétés SARA et SAA en date du **28 juin 2016** concernant la fusion **par voie d'absorption de la société « SEGECO AUDIT AUVERGNE » (SAA) par la société « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES » (SARA)**, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L 236-10 et L 225-147 du Code de commerce

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du **12 juillet 2016**. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Le présent rapport comprend 3 parties :

PARTIE I : PRESENTATION DE L'OPERATION

PARTIE II : NATURE ET EVALUATION DES APPORTS

PARTIE III : DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

I- PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

11 - SOCIETES CONCERNEES

111 a SAA (société absorbée)

La Société SEGECO AUDIT AUVERGNE a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissariat aux comptes mais elle n'exerce que la profession de commissaire aux comptes et ce, dans la région AUVERGNE.

Elle a été constituée sous forme de société par actions simplifiée par acte sous seing privé en date à CLERMONT FERRAND (63) du 29 juillet 2005. Elle n'a jamais été transformée.

Sa durée expire le 17 août 2065.

Son capital social s'élève à la somme de 234.890 €, divisé en 23.489 actions de 10 € chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

111 b - SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES AUDIT RHÔNE ALPES (société absorbante)

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissariat aux comptes mais elle n'exerce que la profession de commissaire aux comptes.

Elle a été constituée sous forme de Société Anonyme en date à LYON le 13 décembre 1999. Elle a été transformée en SAS suivant délibération des associés en date du 23 janvier 2014 avec effet le même jour.

Sa durée expire le 20 Mars 2099.

Son capital s'élève à la somme de 1.171.490 €, divisé en 117.149 actions de 10 € chacune, toutes de même catégorie, libérées intégralement.

111 c- Liens entre les deux sociétés

. LIENS EN CAPITAL :

- La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES ne détient aucune action de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE

- La Société SEGECO AUDIT AUVERGNE ne détient aucune action de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

- Il est précisé que la Société SEGEPRO (Société par Actions Simplifiée – siège social : Z.I – 12 Avenue de Coubon – 43700 BRIVES CHARENSAC - RCS LE PUY EN VELAY 443 416 912) détient la majorité du capital des Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE.

. DIRIGEANTS COMMUNS

Monsieur Jean-Loup ROGE, Président de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, est également Président de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE.

111 d - Informations complémentaires

Les Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE ne font pas appel public à l'épargne et n'ont pas émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

112 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs sont notamment les suivants :

La Société SEGECO AUDIT AUVERGNE est une société de commissariat aux comptes, implantée dans la région Auvergne.

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES est une société de commissariat aux comptes, implantée dans la région Rhône-Alpes.

La Société SEGEPRO détient la totalité du capital des Société SEGECO AUDIT RHONES ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE, étant précisé qu'elle a prêté à consommation quelques actions de ces Sociétés.

Les motifs et buts qui ont incité la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE et la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, sous l'impulsion de la Société SEGEPRO, à envisager cette fusion sont les suivants :

- améliorer l'organisation technique des activités des deux Sociétés,
- accroître la professionnalisation des équipes,
- améliorer la communication externe tournée vers nos clients et partenaires,
- amélioration des services rendus à la clientèle,
- amélioration de la rentabilité de l'ensemble,
- simplification de la structure administrative et juridique du groupe,
- amélioration, simplification et harmonisation de l'organisation administrative et juridique du groupe,
- amélioration, simplification et harmonisation de la gestion des sociétés et de la gestion interne du groupe.

De plus, les « services support » du «groupe SEGEPRO » participent à cette harmonisation entre les Sociétés et la Société SEGEPRO exerce son rôle de holding animatrice.

13 - COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

. Le présent projet prévoit une absorption de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sur la base des comptes annuels de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE arrêtés au 31 août 2015.

. Les comptes de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE utilisés pour établir l'actif net apporté sont ceux arrêtés au 31 août 2015, arrêtés par le Président et approuvés par l'Assemblée Générale des Associés en date du 29 janvier 2016.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE dans son rapport en date du 14 janvier 2016.

Etant donné que les comptes de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE ont plus de six mois à la date du projet de fusion, la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 avril 2016 par le Président en date du 23 mai 2016, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

. Les comptes de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés au 31 août 2015, arrêtés par le Président en date du 18 décembre 2015 et approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 29 janvier 2016.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans son rapport en date du 20 janvier 2016.

Pour l'information des Actionnaires, la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 avril 2016 par le Président en date du 23 mai 2016, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

.Pour la valorisation des Sociétés et le calcul de la parité d'échange (qui doit être calculée en tenant compte de la valeur réelle des deux Sociétés et non pas des valeurs comptables), il est proposé de tenir compte des comptes arrêtés pour la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE au 31 août 2015 et des comptes arrêtés pour la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES au 31 août 2015.

14- METHODES D'EVALUATION

114 a – Base de l'évaluation :

Documents comptables servant de base à l'évaluation

La valorisation est basée :

. sur les comptes au 31 août 2015 pour la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE

.sur les comptes au 31 août 2015 pour la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES (comptes servant aussi pour d'autres opérations en cours avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES).

De plus, il est précisé que la Société SEGEPRO détient, à l'exception de quelques actions faisant l'objet d'un prêt de consommation, la totalité du capital de ces deux Sociétés

Précision complémentaire

Il est précisé qu'il a été décidé de ne pas tenir compte, pour le calcul de la parité :

- ni de l'impôt sur les plus-values latentes sur les éléments d'actif immobilisé (clientèle) de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE (cet impôt n'ayant de plus pas fait l'objet d'une provision inscrite au traité de fusion comme expliqué dans ledit traité),
- ni de l'impôt sur les plus-values latentes sur les éléments d'actif immobilisé (clientèle) de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES,
- ni de la provision pour retraites et ni de l'impôt différé actif inscrits au traité de fusion pour la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE
- ni de la provision pour retraites et ni de l'impôt différé actif non comptabilisés dans les comptes de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES

114 b- Evaluation de la société « SAA » :

Méthode d'évaluation

La valeur d'une action « SEGECO AUDIT AUVERGNE » est calculée en prenant la moyenne de 2 méthodes : la méthode patrimoniale et la méthode d'actualisation des flux.

Détermination de la valeur en appliquant la méthode patrimoniale :

montant des capitaux propres de la Société (soit 320.372 €) dans les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015,

. majoré de la valeur de la clientèle égale à la production vendue affectée du coefficient 1 avec certains retraitements et ce, au 31 août 2015, soit : production vendue de 727.372 €, diminuée des remboursements de frais de déplacement (14.920 €) et des refacturations de cotisations (259 €), soit 712.193 €,

. diminué des produits réalisés avec des sociétés du groupe, soit 28.796 €,

. minoré de la valeur comptable de la clientèle au 31 août 2015 : 177.474 €

. soit **826.295 €** de valeur pour les 23.489 actions composant le capital au 31/08/2015,

Détermination de la valeur en appliquant la méthode par actualisation de flux

. montant du résultat d'exploitation au 31 août 2015 multiplié par 6 calculé de la façon suivante : résultat d'exploitation égal à 72.746 € minoré du CICE (7.690 €), soit 65.056 € multiplié par 6, soit 390.336 €,

. majoré de la trésorerie nette et ce, au 31 août 2015 (y compris le compte courant de la Société SEGEPRO dans la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE) et ce, au 31 août 2015 : 12.427 € de disponibilités + 323.763 € de VMP - 140.000 € de compte courant SEGEPRO - 1.349 € d'intérêts compte courant d'associé SEGEPRO à verser - 0 € d'emprunts bancaires, soit 194.841 €,

. soit **585.177 €** de valeur pour les 23.489 actions composant le capital au 31/08/2015,

Détermination de la valeur en appliquant la moyenne des deux méthodes :

La moyenne des 2 méthodes est donnée dans le tableau ci-dessous

Méthode 1 : Valeur patrimoniale	826 295,00
Méthode 2 : Actualisation des flux	585 177,00
Moyenne	705 736,00
Diminution distribution de dividendes du 29 janvier 2016	-46 978
Valeur de l'action Segeco après AGO du 29 janvier 2016	658 758,00
Nombre d'actions	23 490,00
Valeur unitaire de l'action	28,04

En conséquence, la valeur d'une action SEGECO AUDIT AUVERGNE est fixée à **28,00 €**.

114 c- Evaluation de la société « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES » (SARA)

Méthode d'évaluation

La valeur d'une action « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES » est calculée en prenant la moyenne de 2 méthodes : la méthode patrimoniale et la méthode d'actualisation des flux.

Détermination de la valeur en appliquant la méthode patrimoniale :

. montant des capitaux propres de la Société (soit 2.541.032 €) dans les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015,

. majoré de la provision nette pour impôts comptabilisée lors de la scission de la Société PIN & ASSOCIES et de la provision nette pour impôts comptabilisée lors de la fusion avec la Société FIALP AUDIT, soit 1.065.442 € au total,

. majoré de la valeur de la clientèle égale à la production vendue affectée du coefficient 1 avec certains retraitements et ce, au 31 août 2015, soit : production vendue de 2.375.756 €, diminuée des remboursements de frais de déplacement (51.371 €) et des refacturations de cotisations (8.829 €), soit 2.315.556 €,

. diminué des produits réalisés avec des sociétés du groupe, soit 94.600 €,

. minoré de la valeur comptable nette de la clientèle au 31 août 2015 (3.492.482 €),

. soit 2.334.948 € de valeur pour les 117.149 actions composant le capital au 31/08/2015

Détermination de la valeur en appliquant la méthode par actualisation de flux

. montant du résultat d'exploitation au 31 août 2015 multiplié par 6 calculé de la façon suivante : résultat d'exploitation égal à 875.602 € minoré de la reprise sur provisions pour immobilisations incorporelles d'un montant de 416.119 € et du CICE (19.356 €), soit 440.127 € multiplié par 6, soit 2.640.762 €,

. majoré de la trésorerie nette et ce, au 31 août 2015 (y compris le compte courant de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans la Société SEGEPRO) : 40.887 € de disponibilités + 94.000 € de compte courant + 2476 € d'intérêts de compte courant- 0 € d'emprunts bancaires, soit 137.363 €,

. soit 2.778.125 € de valeur pour les 117.149 actions composant le capital au 31/08/2015,

Détermination de la valeur en appliquant la moyenne des deux méthodes :

La moyenne des 2 méthodes est donnée dans le tableau ci-dessous

Méthode 1 : Valeur patrimoniale	2 334 948.00
Méthode 2 : Actualisation des flux	2 778 125.00
Moyenne	2 556 536.50
Nombre d'actions	117 149.00
Valeur unitaire de l'action	21.82
Diminution distribution de dividendes du 29 janvier 2016	-3.50
Valeur de l'action Sara après AGO du 29 janvier 2016	18.32
Valeur arrondi à	18.00

En conséquence, la valeur d'une action « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES » est fixée à **18,00 €**.

114 d- Conclusion : valeur retenue pour chaque société

Il ressort des méthodes retenues que la valeur respective des Sociétés « SEGECO AUDIT AUVERGNE » et « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES » est de :

Valeur action SEGECO AUDIT AUVERGNE	28,00
Valeur action SEGECO AUVERGNE RHÔNE ALPES	18,00

15- DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les Sociétés soussignées, à :

1.55 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES
pour
1 action de la Société « SEGECO AUDIT AUVERGNE »

Valeur action SEGECO AUDIT AUVERGNE	28,00
Valeur action SEGECO AUVERGNE RHÔNE ALPES	18,00
Rapport d'échange	1,55
Rapport d'échange arrondi à	1,55

Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction :

- du rapport des valeurs respectives des droits sociaux des deux Sociétés, ces valeurs étant basées sur l'évaluation de la valeur globale de chaque Société, cette évaluation s'étant faite à la valeur vénale .
- de l'opportunité que présente cette fusion pour les Sociétés en cause,
- de l'appartenance des deux Sociétés au même groupe.

16 - REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE devraient recevoir, en échange des 23 489 actions composant le capital social de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, 36 408 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

Le capital de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES serait ainsi augmenté d'une somme de 364 080 €.

Les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE devront faire leur affaire personnelle de la négociation des éventuels rompus.

Ces actions nouvelles, toutes entièrement libérées, seront réparties entre les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE à raison de 1,55 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES pour 1 action de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée contradictoirement par les Présidents des Sociétés SEGECO AUDIT AUVERGNE et SEGECO AUDIT RHONE ALPES, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux Sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre Société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif, étant rappelé, 1 qu'il a déjà été tenu compte de la distribution de dividendes et de réserves décidée par l'Assemblée Générale Mixte des Sociétés SEGECO AUDIT AUVERGNE ET SEGECO AUDIT RHONE ALPES du 29 janvier 2016.

Les actions nouvelles susvisées à créer par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES et porteront jouissance à compter du jour de la date de réalisation définitive de la fusion.

Elles seront négociables dans les conditions prévues par la Loi.

17 - PRIME DE FUSION

La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 658.758 €, et le montant de l'augmentation de capital de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, soit 364.080 €, constituerait une prime de fusion et serait inscrite pour son montant, soit **294.678 €**, au passif du bilan de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES et sur laquelle porteraient les droits de tous les Actionnaires, anciens et nouveaux, de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion :

- vaudra autorisation pour le Président de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion,

- vaudra autorisation pour l'Assemblée Générale Ordinaire à donner à la prime de fusion toutes autres affectations autres que l'incorporation au capital.

étant précisé que ces autorisations devront être approuvées par les Assemblées Générales Extraordinaires des Associés des Sociétés SEGECO AUDIT AUVERGNE et SEGECO AUDIT RHONE ALPES qui statueront sur l'approbation de la fusion.

Valeur de l'apport	658 758,00
Augmentation de capital	364 080,00
Prime de fusion	294 678,00

18 - PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits mobiliers apportés par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Jusqu'audit jour, la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} septembre 2015 par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE seront considérées, fiscalement et comptablement, comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux risques de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE y compris celles dont l'origine serait antérieure au 1^{er} septembre 2015, date d'effet de la fusion, et qui auraient été omises dans la comptabilité de cette Société.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques, afférents aux biens apportés incomberont à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} septembre 2015.

A cet égard, Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, déclare que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE qu'il représente, n'a effectué depuis le 31 août 2015, date de l'arrêté des comptes retenue pour déterminer le rapport d'échange, et qu'elle n'effectuera, entre la date de signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, déclare :

. que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE qu'il représente, ne prendra, entre ce jour et jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif,

. qu'il n'a été procédé depuis le 1^{er} septembre 2015 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

II- NATURE ET EVALUATION DES APPORTS

Monsieur Jean-Loup ROGE, agissant ès qualités, au nom et pour le compte de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

- à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, ce qui est accepté par Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

- de tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 1^{er} septembre 2015, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE devant être intégralement dévolu à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans l'état où il se trouvera à cette date.

Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, l'actif net apporté en valeur comptable étant insuffisant pour permettre la libération de l'augmentation de capital de la Société SECEGO AUDIT RHONE ALPES et ce, alors même que les Sociétés concernées par la présente fusion sont sous contrôle commun, celle-ci sera réalisée aux valeurs réelles. Il est précisé que cette dérogation est possible dans la mesure où la société absorbante est préexistante (c'est-à-dire pas créée pour l'opération de fusion) et où elle a une activité préexistante.

Justifications de cette insuffisance :

* valeur de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES : 2.146.514 €

* valeur unitaire des 117.149 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES : $2.146.514 \text{ €} / 117.149 = 18,32 \text{ €}$ arrondis à 18 €

* valeur de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE : 658.758 €

* valeur unitaire des 23.489 actions de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE : $658.758 \text{ €} / 23.489 = 28,04 \text{ €}$ arrondis à 28 €

* parité : 1,55 actions SEGECO AUDIT RHONE ALPES pour une action SEGECO AUDIT AUVERGNE

* création de 36.408 actions SEGECO AUDIT RHONE ALPES de 10 € de valeur nominale chacune à échanger contre les 23.489 actions SEGECO AUDIT AUVERGNE, soit une augmentation de capital de 364.080 € pour la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES

- actif net comptable dans les comptes au 31/08/2015 de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE : 320.372 €, diminué de la distribution de dividendes de 46978 €, soit 273 394 €, ce qui est donc insuffisant pour permettre la libération du capital de la Société SEGECO AUDIT RHONES ALPES.

21 – ACTIF APPORTE

Le montant total de l'actif de la Société AUDIT AUVERGNE, dont la transmission à la Société SEGECO AUVERGNE RHÔNE ALPES est prévue, est estimé **1.144.497,57 €**.

DETAIL DE L'ACTIF APPORTE	Valeur Brute	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Valeur d'apport au 1er septembre 201
Droit de présentation	177 474,00		177 474,00	571 458,72
Agencements et installations	793,00	217,41	575,59	575,59
Matériel micro- informatique	1 434,00	1 434,00	0,00	0,00
Mobilier	13 043,31	12 559,06	484,25	484,25
Actions immobilisées (titres BPMC)	1 150,00	0,00	1 150,00	1 150,00
Stocks de fournitures et consommables	635,81		635,81	635,81
Encours de prestations	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Créances clients et comptes rattachés	185 042,53	19 143,10	165 899,43	165 899,43
PEE Natixis	785,72	0,00	785,72	785,72
Etat Créance CICE	12 349,96		12 349,96	12 349,96
Tva	24 759,43		24 759,43	24 759,43
Impôts différés actifs	0,00		0,00	4 309,57
Comptes à terme	323 762,55		323 762,55	323 762,55
Disponibilités et placements	12 427,54		12 427,54	12 427,54
Charges constatées d'avance	5 899,00		5 899,00	5 899,00
TOTAL	779 556,85	33 353,57	746 203,28	1 144 497,57

Précision concernant les éléments incorporels

L'activité de commissariat aux comptes que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE exploite à BRIVES CHARENSAC (43700) et CLERMONT FERRAND (63000) qui comprend :

- la clientèle,
- le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements conclus par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, en vue de lui permettre l'exploitation de ladite activité, notamment des mandats de commissaire aux comptes titulaire et suppléant qui lui ont été confiés, mandats listés en ANNEXE 3 et ANNEXE 3 BIS ; ces mandats

constituent un ensemble de mandats de commissaire détenus par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE,

- le droit au bail bénéficiant à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, à savoir :
 - le droit à la sous-location commerciale conclue entre la Société SEGECO et la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE le 8 février 2012 pour la durée restante à courir (soit jusqu'au 31 janvier 2021) du bail commercial principal entre la SCI LESPINETTE et la Société SEGECO pour les locaux sis à CLERMONT-FERRAND (63000) – 2 Avenue Michel Ange, à savoir : locaux à usage de bureaux d'une surface d'environ 150 m2 occupant une partie du 2^{ème} étage et usage en commun de places de stationnement extérieur,
- le droit à la convention d'occupation gratuite bénéficiant à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, à savoir :
 - le droit à la convention d'occupation gratuite consentie par la Société SEGECO à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE pour les locaux sis BRIVES CHARENSAC (43700) – 12 Route de Coubon,
- tous droits de propriété industrielle, marques, brevets, logiciels et licences de logiciels pouvant appartenir ou bénéficier à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE,
- tous documents commerciaux, techniques, administratifs, comptables et financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation du fonds apporté,
- et généralement tous les éléments ayant trait avec l'exploitation dudit fonds.

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
Droit de présentation	177 474,00 €	0,00 €	177 474,00 €	571 458,72 €
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	177 474,00 €	0,00 €	177 474,00 €	571 458,72 €

Il est précisé que du fait de la réalisation de la fusion aux valeurs réelles, la clientèle a été valorisée sur la base des valeurs réelles. Les autres éléments d'actif et de passif apportés ayant une valeur réelle égale à leur valeur comptable à l'exception de la provision pour retraites et de l'impôt différé actif relatif à cette provision, la valeur du fonds de commerce est égale à 571.458,72 €, soit la différence entre la valeur réelle de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE avant provisions pour impôts et pour retraite, soit 658.758 €, et la valeur des autres éléments d'actif et de passif apportés (y compris distribution de dividendes, provision pour retraites et impôt différé actif), soit 87.299,28 €.

22 - PASSIF APORTE

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

DETAIL DU PASSIF APORTE	Valeur nette comptable	Valeur d'apport au 1er septembre 201
Dividendes décidés par l'AGO di 29 janvier 2016	0,00	46 978,00
Provision pour retraite	0,00	12 930,00
Compte courant SEGEPRO	140 000,00	140 000,00
Compte courant associés	69,72	69,72
Intérêts courus sur comptes courants	1 349,39	1 349,39
Dettes fournisseurs	137 622,30	137 622,30
Personnel rémunérations dûes	11 357,46	11 357,46
Comité d'entreprise	750,94	750,94
Tickets déjeuners	500,00	500,00
Note de frais	33,65	33,65
Personnel provision pour congés payés	13 140,78	13 140,78
Provisionpour primes	10 000,00	10 000,00
Provision RTT	672,82	672,82
Provision pour participation des salariés	8 572,00	8 572,00
Organismes sociaux	57 987,09	57 987,09
Etat impôts associés	24,00	24,00
Etat IS	4 223,00	4 223,00
Etat Tva	30 741,42	30 741,42
Etat Cet à payer	8 787,00	8 787,00
TOTAL	425 831,57	485 739,57

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES prendra en charge et acquittera aux lieux et places de la Société « SAA » la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

23 - ACTIF NET APORTE

DETAIL DE L'APPORT NET	MONTANT
Total de l'actif apport	1 144 497,57
Total du passif pris en charge	485 739,57
TOTAL APPORT NET	658 758,00

III- DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Les diligences que nous avons effectuées ont porté sur les points suivants

31- CONTROLE DE LA REALITE DES APPORTS ET DE L'EXHAUSTIVITE DES PASSIFS TRANSMIS A LA SOCIETE

Les apports décrits ci-dessus sont conformes au bilan du 31/08/2015 approuvés par les associés en date 29 janvier 2016, et certifiés par le commissaire aux comptes de la société, dans son rapport en date du 14 janvier 2016.

Concernant le passif apporté, il est à noter que les droits des salariés aux indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes au 31 août 2015

32- ANALYSE DES VALEURS INDIVIDUELLES PROPOSEES DANS LE TRAITE D'APPORT :

Comme indiqué au paragraphe 21, il est précisé que du fait de la réalisation de la fusion aux valeurs réelles, la clientèle a été valorisée sur la base des valeurs réelles.

Les autres éléments d'actif et de passif apportés ayant une valeur réelle égale à leur valeur comptable à l'exception de la provision pour retraites et de l'impôt différé actif relatif à cette provision, la valeur du fonds de commerce est égale à 571.458,72 €, soit la différence entre la valeur réelle de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE avant provisions pour impôts et pour retraite, soit 658.758 €, et la valeur des autres éléments d'actif et de passif apportés (y compris distribution de dividendes, provision pour retraites et impôt différé actif), soit 87.299,28 €.

Cette approche paraît cohérente et en conformité avec la valeur réelle de la société retenue par le calcul de la parité.

33- EXAMEN DU RESULTAT DES ACTIVITES APORTEES PENDANT LA PERIODE DE RETROACTIVITE

La situation comptable établie au 30 avril 2016 fait apparaître un résultat qui n'est pas de nature à rendre la valeur réelle de l'apport inférieure au montant retenu pour l'apport.

34- VERIFICATION, JUSQU'A LA DATE DE CE RAPPORT, DE L'ABSENCE DE FAITS D'EVENEMENTS SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA VALEUR DES APPORTS

Nous nous sommes assurés qu'aucun fait ou événement susceptible de remettre en cause la valeur globale des apports n'est intervenu jusqu'à la date du présent rapport.

CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à **658.758,00 €** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société « SEGECO AUDIT RHÔNE ALPES (absorbante), majorée de la prime d'émission .

Fait à **LE PUY-EN-VELAY**

Le 19 juillet 2016

Marc **JAMON**
Commissaire aux comptes



ANNEXES

- *ANNEXE 1 : Copie des procès-verbaux de nomination en date du 28 juin 2016.*
- *ANNEXE 2 : Bilan de la société « SAA » au 31/08/2015*
- *ANNEXE 3 : Situation comptable de la société « SAA » au 30/04/2016*
- *ANNEXE 4 : Bilan de la société SARA au 31/08/2015.*

SEGECO AUDIT RHONE ALPES
Société par actions simplifiée au capital de 1.171.490 €
Siège social : 170 Bd de Stalingrad - 69006 LYON

RCS LYON 429 084 502

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016
--

L'An Deux Mil Seize,
Le Vingt Huit Juin, à Vingt Heures
Au siège social

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée **SEGECO AUDIT RHONE ALPES**, au capital de 1.171.490 €, divisé en 117.149 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Loup ROGE préside la réunion en sa qualité de Président. Monsieur Alain DESCOINS assume les fonctions de secrétaire.

La Société CABINET BOREL ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau ainsi constitué qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis par les statuts, est légalement constituée.

Le Président rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion,
- Décision de désignation d'un Commissaire aux Apports,
- Examen et approbation d'un projet de traité de fusion par absorption de la Société SAFICI par notre Société,
- Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de signer et publier ce projet,
- Décision de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion,
- Décision de désignation d'un Commissaire aux Apports,
- Examen et approbation d'un projet de traité de fusion par absorption de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE par notre Société,
- Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de signer et publier ce projet.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

conformément aux articles L. 236-10 et L. 227-1 du Code de Commerce,

après avoir pris connaissance du projet de fusion de la Société SAFICI avec notre Société,

décide de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion pour la fusion de la Société SAFICI avec notre Société, étant rappelé que cette renonciation a déjà été décidée par les Associés de la Société SAFICI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir constaté que le projet de fusion de la Société SAFICI avec notre Société comporte des apports en nature,

décide, conformément aux articles L. 236-23, L. 227-1 et L. 225-147 du Code de Commerce, et étant rappelé que cette nomination a déjà été décidée par les Associés de la Société SAFICI, de nommer :

la Société HERMITAGE AUDIT
sise 1 Place aux Laines – 43000 LE PUY EN VELAY
RCS LE PUY EN VELAY 441 901 592

en qualité de Commissaire aux Apports chargé d'établir un rapport (appréciation de la valeur des apports et des avantages particuliers éventuels) sur les apports en nature compris dans la fusion décrite ci-dessus, qui sera mis à la disposition des Associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu les explications du Président et la lecture du projet de fusion, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de la Société SAFICI par notre Société,

En conséquence, elle donne pouvoir à Monsieur Jean-Loup ROGE, Président, à l'effet de signer le projet de fusion de la Société SAFICI par notre Société de réaliser les formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- QUATRIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

conformément aux articles L. 236-10 et L. 227-1 du Code de Commerce,

après avoir pris connaissance du projet de fusion de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE avec notre Société,

décide de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion pour la fusion de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE avec notre Société, étant rappelé que cette renonciation a déjà été décidée par les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- CINQUIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir constaté que le projet de fusion de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE avec notre Société comporte des apports en nature,

décide, conformément aux articles L. 236-23, L. 227-1 et L. 225-147 du Code de Commerce, et étant rappelé que cette nomination a déjà été décidée par les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, de nommer :

la Société HERMITAGE AUDIT
sise 1 Place aux Laines – 43000 LE PUY EN VELAY
RCS LE PUY EN VELAY 441 901 592

en qualité de Commissaire aux Apports chargé d'établir un rapport (appréciation de la valeur des apports et des avantages particuliers éventuels) sur les apports en nature compris dans la fusion décrite ci-dessus, qui sera mis à la disposition des Associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- SIXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu les explications du Président et la lecture du projet de fusion, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE par notre Société,

En conséquence, elle donne pouvoir à Monsieur Jean-Loup ROGE, Président, à l'effet de signer le projet de fusion de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE par notre Société de réaliser les formalités de dépôt et de publication.

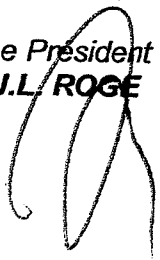
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

===oooOooo===

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Bureau, après lecture.

Le Président
J.L. ROGE



Le Secrétaire
A. DESCOINS



SEGECO AUDIT AUVERGNE
Société par Actions Simplifiée au capital de 234.890 €
Siège social : ZI – 12 Route de Coubon - 43700 BRIVES CHARENSAC

R.C.S. LE PUY EN VELAY 483 725 560

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016
--

L'An Deux Mil Seize
Le Vingt Huit Juin, à Dix Neuf Heures
Dans les locaux de la Société SEGECO à LYON (69006) – 170 Boulevard de
Stalingrad,

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée **SEGECO AUDIT AUVERGNE**, au capital de 234.890 €, divisé en 23.489 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Loup ROGE préside la réunion en sa qualité de Président. Monsieur Alain DESCOINS assume les fonctions de secrétaire.

La Société CABINET BOREL ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau ainsi constitué qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis par les statuts, est légalement constituée.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion,
- Décision de désignation d'un Commissaire aux Apports,
- Examen et approbation d'un projet de traité de fusion par absorption de notre Société par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES,
- Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de signer et publier ce projet.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de l'Assemblée la feuille de présence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

conformément aux articles L. 236-10 et L. 227-1 du Code de Commerce,

après avoir pris connaissance du projet de fusion de notre Société avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES,

décide de renoncer à l'intervention d'un Commissaire à la Fusion pour la fusion de notre Société avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, étant rappelé que cette renonciation devra également être décidée par les Associés de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir constaté que le projet de fusion de notre Société avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES comporte des apports en nature,

décide, conformément aux articles L. 236-23, L. 227-1 et L. 225-147 du Code de Commerce, et étant rappelé que cette nomination devra également être décidée par les Associés de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, de nommer :

la Société HERMITAGE AUDIT
sise 1 Place aux Laines – 43000 LE PUY EN VELAY
RCS LE PUY EN VELAY 441 901 592

en qualité de Commissaire aux Apports chargé d'établir un rapport (appréciation de la valeur des apports et des avantages particuliers éventuels) sur les apports en nature compris dans la fusion décrite ci-dessus, qui sera mis à la disposition des Associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu les explications du Président et la lecture du projet de fusion, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de notre Société par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

En conséquence, elle donne pouvoir à Monsieur Jean-Loup ROGE, Président, à l'effet de signer le projet de fusion de notre Société avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES et de réaliser les formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

===oooOooo===

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Bureau, après lecture.

Le Président
J.L. ROGE



Le Secrétaire
A. DESCOINS



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 2016-2017		Exercice N-1 2015-2016	
	Actif	Actif à moins d'un an (à l'actif)	Actif	Actif
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, Brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	177 474		177 474	177 474
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	15 270	14 210	1 060	1 697
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 150		1 150	1 150
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL II	193 694	14 210	189 684	180 321
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	636		636	636
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	20 000		20 000	6 140
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				750
CRÉANCES (3)				
Clients et Comptes rattachés	185 043	19 143	165 899	162 245
Autres créances	37 895		37 895	158 319
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	323 763		323 763	313 337
Disponibilités	12 428		12 428	50 588
Charges constatées d'avance (3)	5 899		5 899	5 153
TOTAL III	565 063	19 143	543 879	692 382
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)				

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

29 364

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2014	Exercice N-1 31/12/2013
Capital (Dont versé : 234 890)		234 890	234 890
Primes d'émission, de fusion, d'apport		119	94 075
Ecarts de réévaluation			
RESERVES			
Réserve légale		23 489	21 379
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		5 797	168 804
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		53 875	53 660
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I		328 371	579 613
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL II			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL III			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts auprès d'établissements de crédit			
Concours bancaires courants			
Emprunts et dettes financières diverses		145 642	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		137 622	127 425
Dettes fiscales et sociales		142 567	163 775
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			7 475
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV		280 209	298 675
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		425 832	298 675

(1) Dont à moins d'un an

425 832

298 675

COMPTE DE RESULTAT

	2017	2016	2015
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de Biens			
Production vendue de Services	727 372	727 372	673 869
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	727 372	727 372	673 869
Production stockée		13 860	250
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	44 578	46 743	
Autres produits	2	4	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	771 950	788 015	674 119
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		71	33
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *	329 586	292 992	
Impôts, taxes et versements assimilés	27 180	12 222	
Salaires et traitements	244 965	221 319	
Charges sociales	110 526	100 359	
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	637	681	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	100	4 996	
Dotations aux provisions			
Autres charges	3	1	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	712 250	632 079	674 119
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (III)	65 700	155 936	0
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	2017	2016
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	20	9
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 425	9 310
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	10 445	9 319
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 349	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	1 349	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	9 096	9 319
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (II+III)	9 096	9 319
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 160	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL VII	5 160	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 160	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	6 689	11 230
Impôts sur les bénéfices (X)	24 236	26 684

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	189 024		189 024	62 879	126 145	200. 62
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	15 270	14 498	772	1 924	1 152-	59. 88-
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	1 150		1 150	1 150		
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL II	205 444	14 498	190 546	65 953	124 993	189. 52
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements	636		636	636		
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services	17 000		17 000		17 000	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	257 126	19 143	237 982	233 504	4 478	1. 92
Autres créances	29 262		29 262	108 720	79 458-	73. 09-
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	323 763		323 763	305 151	18 612	6. 10
Disponibilités	83 492		83 492	10 899	72 593	666. 03
Charges constatées d'avance (3)	10 589		10 589	9 426	1 163	12. 34
TOTAL III	721 867	19 143	702 724	669 336	34 388	5. 16
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)						

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

Capital (Dont versé :)	234 890	213 790	21 100	9. 87
Primes d'émission, de fusion, d'apport	119	1 235	1 116-	90. 37-
Ecarts de réévaluation				
RESERVES				
Réserve légale	23 489	21 379	2 110	9. 87
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	14 896	168 804	153 908-	91. 18-
Report à nouveau				
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	31 881	41 195	9 314-	22. 61-
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL I	305 275	446 403	141 128-	31. 61-
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL II				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL III				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès d'établissements de crédit				
Concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières diverses	251 309	96 315	154 994	160. 92
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 809	50 176	75 633	150. 73
Dettes fiscales et sociales	211 277	141 237	70 040	49. 59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		158	158-	100. 00-
Produits constatés d'avance (1)				
TOTAL IV	588 395	287 886	300 509	104. 38
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

588 395

298 675

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 2014/2015		Exercice N-1 2013/2014		Exercice N-2 2012/2013	
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	524 407	100.00	393 939	100.00	130 468	33.12
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
+ Production vendue	527 407	100.00	393 939	100.00	133 468	33.88
+ Production stockée ou déstockage	3 000-	0.57			3 000-	
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	524 407	100.00	393 939	100.00	130 468	33.12
- Matières premières, approvisionnements consommés	115	0.02			115	
- Sous traitance directe	86 541	16.50	46 843	11.89	39 698	84.75
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	437 752	83.48	347 096	88.11	90 655	26.12
MARGE BRUTE GLOBALE	437 752	83.48	347 096	88.11	90 655	26.12
- Autres achats + charges externes	135 120	25.77	92 667	23.52	42 453	45.81
VALEUR AJOUTEE	302 631	57.71	254 429	64.69	48 202	18.95
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	6 239	1.19	15 277	3.88	9 038-	59.16-
- Salaires du personnel	175 700	33.50	158 486	40.23	17 215	10.86
- Charges sociales du personnel	79 069	15.08	73 205	18.58	5 864	8.01
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	41 623	7.94	7 461	1.89	34 162	457.87
+ Autres produits de gestion courante	2		3		1-	37.31-
- Autres charges de gestion courante	2		0		1	473.33
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	3 605-	0.69-	34 259	8.70	37 864-	110.52-
- Dotations aux amortissements	288	0.05	454	0.12	166-	36.65-
- Dotations aux provisions						
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 730	7.19	41 268	10.48	3 538-	8.57-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
RESULTAT COURANT	37 730	7.19	41 268	10.48	3 538-	8.57-
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	190	0.04			190	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	190-	0.04-			190-	
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés	5 659	1.08	73	0.02	5 586	NS
RESULTAT NET						

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 2014/2015		Exercice N-1 2013/2014	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, Brevets et droits similaires	40 780	40 780		7 805
Fonds commercial (1)	3 492 482		3 492 482	3 047 253
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	20 802	20 204	598	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	1 718	672	1 046	1 046
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 150		1 150	1 150
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL II	3 533 062	41 056	3 491 906	3 056 041
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	405-		405-	249
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	10 000		10 000	50 314
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				938
CRÉANCES (3)				
Clients et Comptes rattachés	608 519	41 200	567 319	357 796
Autres créances	223 710	336	223 374	620 112
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	40 887		40 887	155 747
Charges constatées d'avance (3)	15 896		15 896	26 521
TOTAL III	686 912	41 536	645 376	1 210 276
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	4 257		4 257	4 257
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)				

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice en cours 31/12/2017	Exercice précédent 31/12/2016
Capital (Dont versé : 1 171 490)		1 171 490	1 171 490
Primes d'émission, de fusion, d'apport		791 339	791 339
Ecarts de réévaluation			
RESERVES			
Réserve légale		117 149	94 996
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		18 955	
Report à nouveau			271 913-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		492 432	498 903
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I		2 540 035	2 290 641
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL II			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		1 078 213	939 507
TOTAL III		1 078 213	939 507
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts auprès d'établissements de crédit			
Concours bancaires courants			
Emprunts et dettes financières diverses		111 946	232 102
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		233 952	138 739
Dettes fiscales et sociales		383 881	368 069
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		7 580	129
Produits constatés d'avance			38 828
TOTAL IV		435 413	545 935
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		3 973 661	3 375 513

(1) Dont à moins d'un an

737 359

777 867

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N - 2014/2015		Exercice N-1 2013/2014	
	Produit	Charge	Produit	Charge
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens				
Production vendue de Services	2 375 756		2 375 756	2 187 920
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 375 756		2 375 756	2 187 920
Production stockée			40 314	50 314
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			456 193	783 445
Autres produits			3	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			496 507	831 690
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		218	104	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		655	505	
Autres achats et charges externes *		869 976	728 338	
Impôts, taxes et versements assimilés		48 845	52 448	
Salaires et traitements		683 703	699 775	
Charges sociales		297 418	310 890	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		7 856	10 445	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		4 363	11 847	
Dotations aux provisions				
Autres charges		3 002	6	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		1 862 330	1 814 396	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			322 177	2 027 329
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N-1 31/12/2014	Exercice N-1 31/12/2014
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	20	9
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 476	4 377
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	2 496	4 386
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2 RESULTAT FINANCIER NET	2 496	4 386
3 RESULTAT COURANT APRES IMPOTS ET IMPAYABLES	2 496	4 386
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		67 958
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL VII		67 958
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 853
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		3 853
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (NET)	2 496	64 105
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	19 592	22 524
Impôts sur les bénéfices (X)	416 406	483 387

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées